

Académie du Royaume du Maroc

Session des 20, 21 et 22 novembre 2000

**La politique de l'eau et la sécurité alimentaire
du Maroc à l'aube du 21^e siècle**

**LA RESPONSABILISATION SOCIALE,
CONDITION D'UNE GESTION DURABLE
DES RESSOURCES EN EAU ET EN TERRES**

Communication présentée par Grigori Lazarev

LA RESPONSABILISATION SOCIALE, CONDITION D'UNE GESTION DURABLE DES TERRES ET DES EAUX

Cette communication se propose de montrer que la gestion durable des terres et des eaux dont dépend l'agriculture - et, par là même, une part essentielle de la sécurité alimentaire - est avant tout un problème de responsabilité sociale et politique.

Le débat est situé en rappelant que la sécurité alimentaire dépend largement de l'agriculture mais aussi de la capacité d'un pays à produire des biens échangeables qui lui permettent d'importer ce qu'il ne peut pas produire. Mais elle dépend aussi du pouvoir d'achat des populations démunies et, donc, du combat contre la pauvreté. L'approvisionnement en eau, facteur primordial de la production agricole, est aujourd'hui menacé par une convergence de crises qui tendent désormais à s'inscrire dans la durée. Les irrégularités climatiques comptent beaucoup dans cette crise mais s'y ajoutent, avec un poids considérable, les conséquences d'une mauvaise gestion des ressources naturelles, elle même largement le résultat d'une déresponsabilisation des usagers et des structures sociales.

L'auteur rappelle cependant que cette situation n'est pas une fatalité. L'histoire sociale du Maroc montre, au contraire que la responsabilisation des collectivités rurales dans la gestion des terres et des eaux fait partie d'un héritage commun très ancien. Au cours du XX^e siècle, un ensemble de facteurs a eu pour conséquence de dérégler ces mécanismes et de conduire à une dégradation du contrôle social de l'usage des ressources naturelles.

Le défi de la sécurité alimentaire et de la bonne utilisation des terres et des eaux imposent aujourd'hui un retour, mais sous des formes nouvelles, à une responsabilisation sociale, condition d'une gestion durable de ces ressources rares. L'auteur rappelle, à cet égard, la dimension collective des politiques de l'environnement, une nécessité désormais globale, mais qui s'inscrit à contre courant des tendances vers l'individualisation et des impératifs de la libéralisation de l'économie mondiale.

Les risques que l'on peut prévoir imposent aujourd'hui de faire d'autres choix de développement et de favoriser la responsabilisation sociale. Il faut certes faire d'abord le choix de lutter contre la pauvreté rurale, facteur important de la dégradation du milieu. Il faut aussi développer les technologies. Mais ce qui compte surtout, c'est la responsabilisation des usagers. Il faut, pour cela, promouvoir la participation et l'organisation des populations rurales. Il faut aussi changer le rôle de l'Etat pour que cette participation puisse se développer. Mais il faut aussi que la société, dans son ensemble, se sente responsabilisée. La bonne gestion des terres et des eaux concerne, par ses conséquences, la totalité de la société. Le rôle des élites est décisif pour promouvoir la nécessaire prise de conscience.

LA RESPONSABILISATION SOCIALE, CONDITION D'UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU ET EN TERRES

Introduction

I. Situer le débat

*De la sécurité alimentaire
De la crise des ressources en eau.*

II. Gestion des ressources naturelles et système social

*L'héritage socio-culturel en matière de gestion des ressources en eau et
en terres
Le XX^e siècle et la dégradation du contrôle social de l'usage des
ressources naturelles*

III. La responsabilisation sociale, condition d'une gestion durable des terres et des eaux

*La dimension collective des politiques l'environnement
Choix de développement et responsabilisation sociale*

Conclusion

LA RESPONSABILISATION SOCIALE, CONDITION D'UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU ET EN TERRES

Introduction

Il m'échoit de vous entretenir de ce qui devrait être une évidence : la bonne gestion, la gestion durable, des ressources en eau dont dépend l'agriculture - et, par là même, une part essentielle de la sécurité alimentaire -, est avant tout un problème de responsabilité sociale et politique. La maîtrise de l'aléa - ou tout au moins la réduction de ses risques-, le bon usage de ressources rares - l'eau, la première -, l'emploi judicieux des technologies et la valorisation des acquis de la recherche ne sont en effet possibles que si les hommes qui les exploitent et en planifient les applications se comportent de façon solidaire et responsable.

Le monde global dans lequel nous vivons, a connu depuis le XVI^e siècle une croissance considérable - et devenue exponentielle - au nom des lois du marché et du profit. L'abondance des ressources justifiait l'exploitation sans limites des richesses de la planète et il est incontestable que le dynamisme du système économique qui y était associé, a été à la source d'un extraordinaire progrès de la civilisation matérielle et des connaissances scientifiques. Mais les certitudes qui ont guidé ce progrès semblent aujourd'hui profondément remises en question par leur contreparties négatives. Les excès de l'exploitation des ressources compromettent, à des termes très rapprochés, les équilibres mêmes de la biosphère, avec toutes leurs conséquences sur la vie des hommes du XXI^e siècle, le libéralisme sans régulation a aggravé la pauvreté, devenue le boulet de l'économie mondiale, la capacité même du système économique pour résoudre ces problèmes est devenue très douteuse. Il n'est désormais plus possible de poursuivre la croissance avec les mêmes règles de gestion des ressources naturelles, avec la même philosophie du développement économique.

Dans un rapport fameux de la fin des années soixante, le Club de Rome dénonçait les "limites de la croissance". Il a fallu attendre la fin du vingtième siècle pour que l'on reconnaisse le bien fondé de cette alarme et pour que l'on prenne conscience des effets dramatiques qu'avait causé un développement géré par le seul profit, sans contrôle responsable de la collectivité des hommes. Mais c'est aussi dans les années soixante que l'on s'est rendu compte que les formidables progrès de l'humanité n'avaient bénéficié qu'à une partie seulement des populations du globe et qu'un écart, qui n'a cessé de s'accroître depuis, s'était creusé entre des riches et des pauvres. Ce que l'on appelait alors le "tiers monde" était resté dans l'ignorance, la misère et la malnutrition. L'expression "tiers monde" faisait allusion au tiers état de la Révolution française. Cette fraction est dérisoire - ne parle-t-on pas aussi de "quart monde" -, quand ceux qui sont en cause représentent la majorité de la population du monde !

A l'aube du XXI^e siècle, et co-héritier de cette histoire du développement, le Maroc se trouve, comme bien d'autres pays, confronté au double défi de la gestion

durable de ses ressources et du combat contre la pauvreté. Il doit, à son échelle, prendre sa part d'un défi qui s'adresse au système mondial dans son ensemble. Certes un tel combat ne peut être conduit sans être aussi déterminé par le contexte de la globalisation et par toutes les "externalités" qui en découlent. Mais aucune solution globale n'est envisageable si chaque pays n'a pas d'abord fait tous les efforts pour maîtriser au mieux les mesures et les politiques qui sont pleinement en son pouvoir. La responsabilisation dans la globalisation commence par celle de chacun des pays qui en constituent l'ensemble. Et seule la détermination de chacune des parties de cet ensemble peut en influencer le devenir - sauf à n'en laisser les orientations et les choix qu'aux forces qui gèrent les places financières du monde.

La première autonomie dont le Maroc doit faire preuve, pour agir de façon responsable et avoir ainsi un rôle dans une régulation des processus de mondialisation, concerne sa politique de sécurité alimentaire. Il s'agit là de besoins de base qu'aucune société ne peut se permettre de laisser sans réponse. L'agriculture, et donc l'eau qui en est la source vive, y apporte une réponse qui varie selon les ressources des pays. Au Maroc, le potentiel de production doit donner à l'agriculture un rôle capital dans ce domaine. Notre propos n'est pas de faire ce bilan prospectif - que d'autres feront beaucoup mieux -, mais de montrer que les options techniques et les choix politiques qui peuvent aider à valoriser le potentiel agricole du Maroc, nous ramènent constamment à un problème de gestion durable des ressources en terres et en eau et à celui de la responsabilisation sociale qui en est la condition en longue durée. La première revue, qui dans le Maroc indépendant, fut consacrée à l'irrigation, portait un titre prémonitoire qui résume bien la problématique que nous proposons: elle fut en effet titrée "Terres, hommes et eau". C'est bien de cette interdépendance fondamentale qu'il s'agit.

I. Situer le débat

De la sécurité alimentaire

Le thème de la sécurité alimentaire est un thème de tous les temps et l'histoire en a surtout rendu compte en mentionnant les famines récurrentes qui affectaient les sociétés les plus diverses. Celles-ci furent, le plus souvent, causées par altérations climatiques conjoncturelles - sécheresses, mauvaise répartition des pluies, températures excessives, gels ou chaleurs extrêmes qui détruisaient les récoltes. Mais, les causes climatiques s'ajoutant souvent aux autres, elles furent aussi le résultat des épidémies qui ravageaient la force de travail et surtout des guerres qui contractaient aussi bien la production que les échanges. Aujourd'hui ces causes n'ont malheureusement pas disparu mais elles ont changé de dimensions en même temps qu'elles se sont davantage concentrées géographiquement.

Comment lutter aujourd'hui contre les famines et la malnutrition ? Comment assurer une sécurité alimentaire ? La première grande question est celle de la capacité globale de la planète pour répondre à la demande alimentaire de ses habitants. En termes techniques et statistiques, la réponse à cette question semble largement affirmative. Les progrès de la recherche montrent en effet qu'il est possible d'augmenter considérablement la production d'aliments et d'en disposer globalement

en quantité suffisante pour faire face aux besoins d'une population mondiale qui devrait se stabiliser vers le milieu de ce siècle - et cela sans encore faire référence à l'utilisation controversée des OGM, dont on est loin de maîtriser les risques sur la biodiversité et sur les effets collatéraux sur l'homme.

Mais en termes de répartition entre les régions du globe, la réponse est beaucoup moins évidente et, globalement, les perspectives sont sombres. Certaines régions de la planète sont en état de surproduction et on subventionne les agriculteurs pour qu'ils produisent moins. Dans d'autres, par contre, qui rassemblent la plus grande partie de la population mondiale, il y a pénurie, sous-alimentation, pauvreté et ressources insuffisantes pour s'approvisionner auprès des pays producteurs. La famine est présente de façon récurrente dans de nombreuses régions, avec ses mêmes causes historiques, sécheresses et guerres. Les ajustements se font plus par des dons humanitaires que par le recours au commerce international, faute d'une capacité d'échange suffisante. Dans de trop nombreux pays, les pénuries ne sont évitées qu'au prix de coûteux prélèvements sur les budgets du développement.

On a voulu chercher une réponse en engageant les pays à rechercher leur "auto-suffisance alimentaire", une formule qui s'est avérée vite utopique compte tenu des distorsions trop fréquentes entre la demande et le potentiel de l'offre. Cette recherche se référait à l'image idéalisée des sociétés traditionnelles qui vivaient de leurs propres ressources. Mais l'histoire elle-même montre que dès que les Etats de formaient, ils entraient dans des processus d'échanges. L'Afrique du Nord ne fut-elle pas le "grenier à blé" de la Rome impériale? Les échanges internationaux ont toujours été, et sont encore plus aujourd'hui, une composante essentielle de la sécurité alimentaire. Le défi pour les pays déficitaires est ainsi de produire ce qu'il faut de matières premières, de denrées agricoles, de produits industriels ou de services pour couvrir leurs importations alimentaires.

Mais jusqu'à quel point faut-il importer? Un pays ne devrait, en fait, acheter que ce qu'il ne peut pas produire de façon compétitive, c'est à dire après avoir valorisé le plus possible son potentiel de production et cherché à maximiser sa productivité. En même temps, un pays doit être soucieux de sa souveraineté et réduire le plus possible sa sensibilité aux pressions politiques de "l'arme alimentaire". Certains pays ne disposent pas du potentiel suffisant pour arriver à un tel "quota de souveraineté". Le Maroc, qui fut exportateur de céréales jusque dans les années soixante, fait, par contre, partie des pays qui peuvent produire suffisamment par eux-mêmes et qui peuvent ainsi conserver un pouvoir de négociation dans la géopolitique de l'alimentation. Mais pour atteindre un tel objectif, il lui faut absolument mieux valoriser son potentiel. Le Maroc couvre actuellement quelque 55 à 65 % de ses besoins en année normale. Si sa productivité ne s'améliore pas radicalement, son taux de couverture des besoins céréaliers sera de moins de 40 % en 2020, un taux qui continuera à décroître jusqu'à ce que la population se stabilise plus ou moins vers le milieu du siècle.

Cet impératif de la valorisation du potentiel nous ramène à l'agriculture et à l'eau.

De la crise des ressources en eau.

L'approvisionnement en eau, facteur primordial de la production agricole, est aujourd'hui menacé par une convergence de crises qui s'inscrivent désormais dans la durée. La plus grave est celle qui affecte l'eau des pluies dont dépend la plus grande partie de l'agriculture marocaine. Depuis les années 80, les sécheresses se sont répétées avec une fréquence que l'on ne retrouve qu'exceptionnellement au cours des temps. Après avoir pensé qu'il ne s'agissait là que d'un long cycle auquel devait nécessairement succéder un cycle à nouveau favorable - comme le suggérait l'expérience historique -, on en est venu à considérer qu'il s'agissait désormais d'un phénomène structurel. Les conditions climatiques semblent en effet s'être durablement modifiées et l'évidence s'est imposée qu'il fallait apprendre à produire en tenant compte de cette nouvelle contrainte.

On ne dispose pas encore des données qui permettraient d'évaluer les effets et les modalités à long terme de ce changement mais il ne fait plus de doute, aujourd'hui, que l'évolution constatée au Maroc n'est que l'une des facettes des changements globaux du climat de la planète. Les scientifiques ont été longtemps prudents sur ce sujet, laissant éventuellement une place à l'explication conjoncturelle de longue durée. Ces doutes, malheureusement, sont désormais levés. Le dernier rapport du groupe d'experts qui conseille les gouvernements sur l'évolution du climat, fait un constat sans appel : le réchauffement de la planète est inévitable au cours du siècle à venir et il pourra se situer dans des fourchettes jamais atteintes depuis plusieurs milliers d'années. Les conséquences en seront diverses selon les pays mais pour les pays de la Méditerranée, elles risquent de signifier une accentuation de l'aridification ainsi qu'une fréquence plus grande des accidents climatiques extrêmes.

Les causes de ce changement sont aujourd'hui bien identifiées. Elles tiennent, pour l'essentiel, à l'action anthropique, qu'il s'agisse de la destruction sauvage des forêts qui servaient de poumon à la planète ou des émissions d'aérosols et de gaz à effets de serre. Mais derrière ces causes directes, ce que l'on retrouve surtout ce sont les effets d'un système global fondé sur une exploitation irresponsable des ressources de la biosphère et sur une agression sans contrôle de notre atmosphère. On ne peut plus, désormais, que chercher à en limiter les conséquences. Mais, pour accomplir cet effort tardif de sauvegarde, on ne peut compter que sur une responsabilisation collective qui semble encore loin d'être acquise. C'est, tout au moins, ce que l'on peut constater lorsque l'on voit les difficultés rencontrées pour mettre en oeuvre les trois grandes conventions internationales sur l'environnement, la convention sur le climat, celle sur la désertification et celle sur la biodiversité. Ce qui est en cause, ce sont les changements de comportements de consommation qui sont désormais indispensables mais aussi la lutte contre la pauvreté dont les stratégies actuelles de survie sont destructrices des ressources naturelles.

La crise de l'eau au Maroc est aussi celle des eaux qui sont utilisées pour l'irrigation. Leur disponibilité tient, bien sûr et d'abord, aux ressources qui proviennent des précipitations, celles-ci, on vient de le dire, risquant de connaître de sérieuses réductions globales. Mais elle dépend aussi de facteurs plus proches et dont la maîtrise ne serait pas hors de portée de l'action humaine. La destruction du couvert végétal, les défrichements sans mesures protectrices contre l'érosion ont en effet d'énormes conséquences sur ce que l'on pourrait appeler la "production de l'eau". La réduction massive des espaces végétalisés a un effet sur le stockage des eaux et sur le

cycle d'échange avec l'atmosphère. L'érosion des sols rend les écoulements plus violents et diminue les fonctions de stockage par infiltration. Les montagnes deviennent de moins en moins ces châteaux d'eau que décrivaient les manuels de géographie. Or cette contraction de "l'offre d'eau" se produit à un moment où la demande d'eau augmente de façon considérable, que ce soit pour l'irrigation, la consommation humaine ou les industries.

L'analyse de ces processus met donc bien en évidence l'importance des modes de gestion des ressources naturelles. D'une façon générale, ceux-ci ne respectent plus les exigences qui conditionnent leur durabilité. La surexploitation et la mauvaise gestion des sols, la surcharge des troupeaux, les exigences d'une consommation sollicitée par un marché sans régulation, l'individualisation des comportements traduisent une attitude globale de déresponsabilisation vis à vis des ressources qui constituent notre patrimoine collectif. On est ainsi en plein dans le paradoxe de Hardin qui décrit la "tragédie du bien commun" (*"tragedy of the commons"*), et selon laquelle, dans une situation de ressource collective libre d'accès, chaque individu tend à maximiser son prélèvement. Cette tragédie peut en fait être évitée par une *responsabilisation collective* et par une auto-régulation de la société. Est-ce là une utopie ? L'histoire sociale répond à cette interrogation en apportant la preuve qu'il existe, heureusement, d'autres comportements des individus que ceux sur lesquels se fonde le paradoxe pessimiste de Hardin.

II. Gestion des ressources naturelles et système social

L'héritage socio-culturel en matière de gestion des ressources en eau et en terres

Appliquée au Maroc, cette référence à l'histoire sociale démontre en effet, et sans équivoque, que la responsabilisation des collectivités dans la gestion des terres et des eaux fait partie d'un héritage commun très ancien. De tout temps, on va le voir, les modes d'utilisation des terres et des eaux ont été fondés sur une responsabilisation du système social ainsi que sur un souci de ce que nous appellerions aujourd'hui une gestion durable des ressources naturelles. On doit savoir se souvenir de ce passé pour mieux comprendre les défis d'aujourd'hui.

Tout commence avec les droits sur la terre qui furent profondément marqués par l'affirmation d'une dimension collective. Dans le droit musulman, la terre est fondamentalement un don de Dieu à la communauté, à *l'Umma*, ce que les croyants reconnaissent par la redevance de la *zakkat*. Les terres du Maghreb, de plus, furent à l'origine considérées comme des biens de conquête et à ce titre, elles appartenaient non pas au souverain mais à la collectivité des croyants. La redevance du *kharaj* en était la reconnaissance juridique. Au Maroc, le souverain la percevait en tant que représentant suprême de cette communauté et il ne lui était pas donné le pouvoir de l'aliéner en donations privatives. Les concessions faites aux tribus du *guich* ne regardaient que l'usufruit. Il en était de même des terres que le souverain concédait aux grands personnages du pays. Ces terres étaient provisoirement retranchées, par une concession *d'iqta*, du patrimoine de *l'Umma*. Cette conception du droit de la terre ne s'opposait pas à la conception qu'en avaient les tribus. Celles-ci en effet

considéraient que leurs terres étaient un bien collectif inaliénable et leur propriété ne pouvait être subdivisée que par des dévolutions lignagères entre les branches et fractions de la tribu. La propriété privée tendait à n'exister qu'autour des villes, comme une extension dans les *haouz* ou les *fahs*, de la propriété immobilière urbaine.

Il en a été de même pour l'eau. Là où elle permettait une irrigation permanente, elle était répartie - et elle l'est encore largement aujourd'hui - selon des règles lignagères, entre les *ikhs* ou les *'adam* qui contrôlaient l'usage de chaque *séguia*. La ressource en eau étant de toute façon limitée, selon la proximité de sa source ou selon les saisons, tous reconnaissaient une même règle, que l'on retrouve du Yémen à l'Atlantique, celle de la priorité de l'amont sur l'aval. Les droits d'eau des familles individuelles étaient considérés comme des usufruits de la propriété lignagère de la *séguia*. Là où l'eau d'irrigation n'était que celle des crues, sa répartition se faisait, chaque fois, par partage lignager selon l'étendue de la surface inondée. C'est ce que l'on observait aussi bien dans les *dhess* du Rharb que dans les zones d'épandage des oueds présahariens et des *maider* du sud du Maroc, ou encore dans les *graraa* des provinces sahariennes. L'eau ne devenait véritablement "privée" que lorsqu'elle avait été obtenue par un effort individuel de "vivification", la *zina*, un statut qui était notamment reconnu pour le creusement d'un puits individuel ou parfois pour l'aménagement d'une source.

A ces modes d'appropriation de la terre et de l'eau, répondaient des modalités collectives d'usage et de gestion de la ressource. Les plus connues - et dont on trouve encore aujourd'hui de très nombreuses survivances - sont celles qui ont trait à l'organisation de l'irrigation. L'eau d'irrigation a toujours été une ressource rare et depuis des temps immémoriaux, sa gestion a fait l'objet de règles collectives très strictes. Qu'il suffise d'évoquer les systèmes des tours d'eau que géraient des aiguadiers nommés par la *jmaa* et dont nul ne contestait les savantes mesures de débits et de temps d'irrigation. Evoquons aussi, aujourd'hui que l'on se plaint des difficultés d'entretien collectif des réseaux d'irrigation aménagés par l'Etat, les mécanismes d'entraide et de répartition des tâches qui, au cours des siècles, ont assuré la maintenance des ouvrages de prise et celle des canaux, celle des *rhattara* ou encore celle des barrages qui permettaient d'utiliser les eaux de crues dans le Tafilalet ou le Souss. Les communautés d'irrigants, facilement batailleuses et en conflit les unes avec les autres, faisaient, par contraste, montre d'une capacité d'arbitrage d'une efficacité étonnante pour gérer, souvent dans des vallées entières, une ressource dont tous savaient dépendre de façon vitale. On ne peut aujourd'hui qu'admirer cette sagesse.

La responsabilisation collective ne s'arrêtait pas à l'eau. Elle s'étendait aussi à la gestion des autres ressources naturelles. C'est ce qui se passait pour les parcours dont les règles d'usage collectives pouvaient avoir, bien que moins voyantes, une même complexité que celles de l'irrigation. Il fallait en effet que les collectivités pastorales s'organisent pour gérer des complémentarités entre des espaces différents d'une extension souvent considérable. Elles devaient aussi trouver le moyen de s'adapter à des disponibilités fourragères qui, selon les années, pouvaient varier énormément d'un endroit à un autre. Les calendriers de déplacement entre les montagnes estivales et les *azaghar*, ou pâturages de plaine, faisaient ainsi l'objet de règles sociales qui s'imposaient à toutes les collectivités. L'ouverture des *almou*, ou

pâturages d'altitude, du Haut Atlas donne l'exemple de l'une de ces régulations complexes qui s'étendait à plusieurs tribus en même temps. En outre, pour mieux gérer l'espace ou les irrégularités climatiques, les collectivités pastorales se liaient entre elles par des pactes intertribaux, comme ces pactes de *tata* qui associaient les tribus du Plateau central et celles du Moyen Atlas.

Les terres de culture n'échappaient pas à ces régulations collectives. On a évoqué les partages collectifs qui répartissaient les terres les plus fertiles entre les lignages et les familles. Dans les montagnes du Rif ou du Haut Atlas, les communautés sédentaires élargissaient souvent leur espace de culture en pratiquant une agriculture sur brûlis de maquis. Des règles très strictes assuraient le contrôle de cette pratique ainsi qu'un long repos, suffisant pour la reconstitution du couvert végétal. Un peu partout, également, les terroirs étaient organisés de telle façon que le pâturage n'entre pas en compétition avec les cultures. Dans le Préfif, par exemple, on observait - et ceci jusqu'aux années soixante - des systèmes d'assolement collectif qui permettaient à la fois la rotation (dite de *bernicha*) entre les céréales d'hiver et les légumineuses et celle du cheptel qui se déplaçait au fur et à mesure de la libération des soles de culture.

Cette observation de ce que furent les pratiques de gestion des ressources naturelles nous montre bien que la règle de base était celle de la responsabilisation collective. On n'est cependant guère enclin à reconnaître leur efficacité. Ces systèmes ont été dépréciés au nom de l'archaïsme de leurs techniques et on les a accusé de n'avoir pas su protéger les ressources. Que n'a-t-on dit, par exemple, du pasteur ennemi de l'arbre? Les récits des voyageurs de la fin du XIX^e siècle nous montrent pourtant un Maroc beaucoup plus boisé qu'il ne l'est aujourd'hui et s'il y a eu dégradation, celle-ci doit certainement plus aux effets des changements du XX^e siècle qu'aux érosions constatées au cours du temps. Les grandes forêts, quant à elles, furent certainement plus détruites par les prélèvements de bois de construction pour les maisons et des palais des villes ou pour les chantiers de construction de bateaux qu'elles ne le furent par les pasteurs nomades! Les systèmes traditionnels auraient ainsi, et en dépit de leurs limitations, mieux assuré la "durabilité" et la conservation du patrimoine que ne l'ont fait quelques décennies de "modernisation".

Le XX^e siècle et la dégradation du contrôle social de l'usage des ressources naturelles

De nombreuses traces de ces systèmes de gestion des ressources naturelles subsistent encore aujourd'hui mais avec très peu de leur efficacité ancienne. D'une façon générale, leur dégradation témoigne sans appel de la détérioration du contrôle social de l'usage des terres et des eaux. Les causes en sont multiples et il faudrait refaire toute l'histoire de la société rurale marocaine au cours du XX^e siècle pour en saisir les dynamiques. Qu'il suffise d'en rappeler quelques grands traits.

Tout d'abord - et c'est probablement là le fait le plus déterminant - l'impact de la colonisation. Celle-ci s'est surtout manifestée dans le milieu rural par l'occupation massive des meilleures terres qui furent converties en zones d'agriculture moderne. Cette surimposition d'un nouveau système de production eut des conséquences dramatiques pour les communautés agraires spoliées de ces terres. Elle eut aussi, par

contrecoup, des conséquences, également néfastes, sur les organisations pastorales qui intégraient à leur propres systèmes de complémentarité les espaces occupés par la colonisation. Ce fut le cas, par exemple, de certains systèmes pastoraux du Moyen Atlas qui furent privés de leur accès aux pâturages de *l'azaghar* de la région de Fés Meknés, cette restriction se répercutant de proche en proche sur une bonne partie du Moyen Atlas.

La colonisation s'accompagna également d'une rapide sédentarisation des agro-pasteurs des plaines et plateaux atlantiques. Les statistiques du *tertib* montrent bien comment cette sédentarisation est allée de pair avec une croissance accélérée des superficies cultivées entre 1920 et 1940. Cette évolution ne cessa ensuite de se poursuivre jusqu'aux toutes dernières années, bien que moins rapidement. Les ultimes extensions de la superficie cultivée ne se firent cependant que sur des terres marginales et peu aptes à l'agriculture. C'est ainsi, par exemple, que la superficie agricole est passée de quelque 6 millions d'ectares en 1974 à plus de 8 millions en 1996. Ces défrichements contribuèrent largement à la destruction du couvert végétal et ils modifièrent souvent en profondeur les éco-systèmes les plus fragiles. A cela s'ajouta la généralisation d'une mécanisation souvent mal maîtrisée et responsable d'une aggravation de l'érosion.

Autre dominante des changements du XX^e siècle, l'explosion démographique. Celle-ci se traduit par une croissance considérable des villes mais elle se fit aussi sentir dans les campagnes où, depuis les années 60, tout est devenu plus rare, les terres, l'eau dont disposent les communautés, les parcours, surexploités par le cheptel. On est, en un siècle passé d'une relative abondance de la ressource à une situation de pénurie croissante. Aujourd'hui, les exploitants agricoles qui ont moins de 3 ha, représentent 53 % du nombre total des exploitants. S'y ajoutent les ruraux sans exploitation agricole qui représentent quelque 30 % des familles vivant en milieu rural. Il n'y a plus aujourd'hui que 0,32 ha de terre agricole par habitant (contre un peu plus de 0,5 ha en 1960) tandis que la baisse de la disponibilité en eau par habitant classe désormais le Maroc parmi les pays à risque.

D'autres changements ont également contribué à altérer considérablement les règles du contrôle social qu'exerçaient autrefois les communautés rurales. Parmi ces changements, il nous faut signaler les destructurations et les dégénérescences qu'ont connu les organisations coutumières qui assuraient le respect des pratiques de gestion sociale des ressources naturelles. Dans les régions les plus touchées par la colonisation, l'urbanisation et la modernisation de l'économie, ces organisations dépérirent par inadaptation de leurs fonctions dans le nouveau contexte social. Ailleurs, ces organisations se maintinrent - et elles existent encore aujourd'hui avec une certaine vigueur - mais elles perdirent en partie leur capacité d'initiative du fait de la place que prirent les interventions administratives dans leur fonctionnement. D'une large autonomie, elles passèrent à une situation de mise en tutelle.

Les législations promulguées par l'Etat jouèrent, pour leur part, un rôle essentiel dans les altérations de la responsabilisation sociale des populations rurales vis à vis des ressources naturelles. La loi sur les terres collectives, prise au départ pour protéger les communautés rurales contre les appropriations de la colonisation, devint, au fil du temps, un instrument de contrôle ou d'intervention étatique sur de nombreuses terres agricoles et sur la majorité des parcours naturels. Cette loi, au

demeurant, ne sut pas protéger les terres collectives d'une appropriation de fait et d'une exploitation minière de ces ressources, un processus auquel les usagers furent d'autant plus incités qu'on ne leur reconnaissait pas de responsabilité patrimoniale en matière de gestion.

La législation sur les forêts, bien que respectueuse de certains droits d'usage, eut également pour résultat d'étendre le contrôle de l'Etat, non seulement sur les forêts de production mais aussi sur les maquis et matorrals que les communautés riveraines considéraient traditionnellement comme des parties de leurs terroirs. Alors qu'autrefois ces espaces faisaient l'objet d'un contrôle collectif, elles devinrent désormais la cible d'une stratégie de grignotage progressif de la forêt, celle-ci s'accompagnant d'une exploitation continue des terres défrichées afin d'en marquer l'appropriation privée. Ces grignotages ne comptèrent pas pour peu dans le processus général de destruction du couvert végétal.

Les politiques de développement eurent aussi leur part, et pas des moindres, dans l'affaiblissement de la responsabilisation sociale des populations rurales. Ces politiques furent en effet fondées sur l'idée que l'Etat devait "intervenir" pour aider les populations à se développer et qu'il fallait les "encadrer" pour qu'elles adoptent de nouvelles technologies, utilisent de nouveaux intrants ou bénéficient du soutien de moyens mécaniques ou d'autres services.

Cette idée, généreuse au départ, comme le montre l'impact de l'Opération Labour, fut graduellement déviée pour aboutir à des politiques de mise en tutelle des agriculteurs. Dans les grands périmètres irrigués, dont la réalisation constitue, par ailleurs, l'un des grands succès de la politique de développement agricole, les agriculteurs furent soumis à des obligations culturales qui leur enlevaient la plus grande partie de leurs initiatives. Les opérations de reboisement, de protection contre l'érosion, d'aménagement des parcours, d'améliorations foncières se firent, dans leur majorité, sous forme de "périmètres d'intervention" de l'Etat, celui-ci devenant le maître d'oeuvre de l'aménagement de parties substantielles des terroirs des communautés concernées. La législation permet aujourd'hui à l'Etat d'intervenir dans les terres privées du domaine "*bour*" de la même façon que dans les terres de grande irrigation. Elle lui permet aussi d'intervenir dans le domaine de l'irrigation traditionnelle et d'y ajouter des associations modernes d'usagers, bien qu'il y existe déjà des institutions coutumières efficaces, rodées par le temps et pleinement propriétaires des réseaux d'irrigation.

L'Etat s'est ainsi trop longtemps substitué aux initiatives des populations rurales. Ce n'est que depuis peu que l'on s'est interrogé sur les moyens de renverser cette approche, qui gérait le développement du haut vers le bas, en mettant en oeuvre des approches allant du bas vers le haut. De telles approches constituent une innovation dans les politiques agricoles, elles impliquent en effet une donnée nouvelle et encore mal maîtrisée, celle de la participation des populations concernées par les processus de développement et par la gestion des ressources en terres et en eau. Poser une telle problématique, c'est aussi revenir à la problématique de la responsabilisation sociale dont nous voudrions maintenant comprendre les implications stratégiques et politiques.

III. La responsabilisation sociale, condition d'une gestion durable des terres et des eaux

La dimension collective des politiques l'environnement

La mise en oeuvre des programmes de développement agricole ou rural est essentiellement affaire d'individus. En dernière analyse, en effet, ce sont eux qui agissent, quelle que soit la forme et le contexte des programmes se proposant de promouvoir l'économie ou de protéger l'environnement. Les politiques doivent en conséquence trouver les points d'équilibre, les compromis qui permettent de concilier les intérêts légitimes de ces individus et ceux de la collectivité. Toute forme de contrainte étant exclue, cet intérêt collectif ne peut être reconnu que si ses justifications à long terme sont bien perçues et acceptées et si les mesures qu'il appelle s'avèrent compatibles avec des résultats plus rapides et visibles à l'échelle des individus. De là, toute l'importance qui doit être accordée aux technologies qui apportent rapidement des résultats sur les exploitations - comme par exemple, la petite irrigation, les dispositifs de récupération des eaux de ruissellement ou les plantations privées d'espèces fruitières ou forestières - et dont les effets à court-moyen terme peuvent faire mieux accepter les disciplines et l'attente des résultats des programmes collectifs pour restaurer l'environnement. De là, également, l'importance des incitations qui déterminent les individus à s'engager dans des actions souvent à très long terme et qui ne leur apportent pas de profits à court terme.

L'expérience des politiques de l'environnement au sens large montre, cependant, que, pour diverses raisons, il n'est pas possible de conduire le combat à la seule échelle de l'exploitation ou du décideur individuel. Dans un très grand nombre de situations, en effet, les actions techniques doivent s'appliquer à de grands ensembles pour obtenir des résultats tangibles. Ces techniques, de plus, sont souvent constituées de disciplines collectives, de principes de gestion commune des ressources, bien plus que d'actions physiques. La restauration des milieux dégradés implique ainsi une nécessaire dimension collective, comme le montrent la plupart des expériences réussies au Maroc et dans le monde. Pour d'autres raisons, l'intégration des actions de développement qui "enveloppent" ces actions techniques, requiert aussi un cadre commun de décision et d'exécution. L'eau, par exemple, ne peut être gérée individuellement, sauf lorsqu'il s'agit de puits ou de forages privés. Sa mobilisation et sa répartition se fait en effet à partir d'ouvrages qui concernent la totalité des usagers. Sa gestion durable, en outre, dépend de la pérennité de la "production de l'eau", c'est à dire de la préservation du couvert végétal qui, en amont, favorise son infiltration et son écoulement régulier. Elle dépend aussi du contrôle de l'érosion des sols, notamment pour en limiter les effets sur l'envasement des barrages.

Cette reconnaissance de la dimension collective dans les actions de protection des éco-systèmes semble cependant aller aujourd'hui à contre courant. Au Maroc, on l'a vu - mais aussi dans beaucoup d'autres pays -, il existait traditionnellement des règles collectives qui assuraient une gestion "conservatrice" des ressources naturelles. Les systèmes de production étaient, pour leur part, caractérisés par de nombreuses règles collectives. Durant les dernières décennies, un mouvement contraire s'est progressivement affirmé, celui-ci se manifestant par un dépérissement des règles collectives et, au contraire, par une affirmation de plus en plus marquée

des systèmes individualisés. Autrefois, la décision individuelle se pliait à diverses sortes de décisions de la collectivité ou de la famille élargie, elles se pliaient aussi à différentes contraintes de caractère social ou culturel. Aujourd'hui, la famille nucléaire, les exploitations individuelles constituent la base du tissu social et économique.

Une telle évolution s'explique par de nombreuses causes mais il ne fait pas de doute que l'une des raisons essentielles tient à l'ouverture sur l'économie monétaire et sur l'économie de marché - une évolution qui n'a pu être que renforcée par les processus de libéralisation économique qui se manifestent un peu partout depuis quelque deux décennies. Or c'est justement dans un tel contexte que l'on plaide désormais pour un retour à la discipline collective, pour le respect d'un intérêt commun placé au dessus des intérêts individuels. Un constat qui ne fait que souligner la difficulté de la tâche.

Ce conflit entre l'individuel et le collectif devrait cependant être tranché sans équivoque. L'exemple en effet vient de pays avancés que l'on ne peut soupçonner de désaccords avec l'économie de marché. En Australie, aux Etats Unis, en Afrique du Sud, les actions réussies de restauration de l'environnement en milieu aride ont dû leur succès à des mesures politiques qui se sont imposées à tous. Dans ces pays, il a été démontré que la richesse et l'esprit d'entreprise ne suffisaient pas à garantir une bonne gestion des ressources naturelles. Au contraire, il semble même que la compétition pour les marchés y ait été une cause majeure de la surexploitation des ressources naturelles. Aujourd'hui, les défis posés par la gestion des forêts, de l'eau et, d'une façon générale, de toutes les ressources naturelles, rappellent l'exigence de cette dimension collective.

Choix de développement et responsabilisation sociale

Comment les politiques de développement peuvent-elles prendre en compte toutes ces nouvelles données ? Comment peut-on amener les individus à changer leurs comportements et leurs modes d'exploitation des ressources du patrimoine naturel ? Comment mettre en oeuvre les technologies qui permettront de mieux tirer parti des terres et des eaux ? Comment assurer une gestion durable de l'environnement ?

Les politiques de développement ne peuvent plus désormais éviter de chercher des réponses à ces questions. Elles doivent intégrer la durabilité dans tous leurs choix. Elles doivent aussi être conçues de telle façon que tous les usagers des terres et des eaux deviennent des partenaires responsables, associés, ensembles, dans l'immense effort collectif dont dépend la bonne gestion des ressources les plus rares et les plus menacées.

Lutter contre la pauvreté, développer les technologies

Le premier choix qui s'impose pour réaliser un tel projet collectif, est de lutter contre la pauvreté. Quelles que soient en effet les autres causes, c'est à des stratégies de survie, à des stratégies de la désespérance, que l'on doit le plus l'exploitation forcenée et destructrice des ressources naturelles. On ne peut pas en effet demander à

des populations rurales, pauvres dans leur écrasante majorité, de changer des modes de production, dangereux à long terme, tant qu'elles n'ont pas d'autre alternative pour satisfaire leurs besoins essentiels. Les politiques de développement rural du début du XXI^e siècle ont ainsi un premier objectif tout à fait clair, celui d'encourager les améliorations de la productivité et la diversification des activités économiques qui assureront les revenus indispensables pour qu'il soit possible de remettre en question les pratiques destructrices. C'est à cet objectif que doivent répondre en premier lieu les stratégies à long terme du développement agricole et rural.

Un autre choix décisif est celui des technologies adaptées. Il existe déjà de nombreuses réponses pour mieux gérer les terres et les eaux, pour augmenter la productivité, pour restaurer les environnements montagnards dégradés, pour sauver les parcours et les terres arides de la désertification. Ces connaissances ne suffisent cependant pas et on doit intensifier la recherche, tout en améliorant les modalités de son transfert aux utilisateurs. Mais on doit aussi agir pour lever les contraintes qui s'opposent à l'adoption des technologies les mieux adaptées. Il faut en effet que les usagers puissent bénéficier des conseils qui leur transmettront ces technologies, il faut qu'ils aient accès aux moyens de financement, qu'ils soient aidés pour la réalisation des investissements qui dépassent leurs capacités, il faut, aussi, qu'ils aient accès aux intrants, aux équipements, aux services qui conditionnent le bon usage des technologies. Le Maroc a déjà beaucoup d'expérience dans ce domaine mais des efforts considérables doivent encore être faits pour en améliorer l'efficacité.

Promouvoir la participation et l'organisation des populations rurales

Mais les technologies ne sont qu'une partie de la réponse. Ce qui compte avant tout c'est la mobilisation des usagers qui auront à les mettre en oeuvre et c'est dans ce domaine qu'il faut le plus d'innovation. Mobiliser les usagers, les faire "participer" au développement, les responsabiliser dans la gestion des ressources naturelles, suppose en effet, d'autres attitudes, d'autres manières de "faire", d'autres modes d'organisation. Il faut, en somme, changer de paradigmes.

Pour bien aborder cette nouvelle problématique, on ne peut éviter une interrogation en profondeur sur les modes d'organisation des populations rurales. Cette question est essentielle car les réponses que l'on y apporte conditionnent la substance et la possibilité de ce que l'on appelle la "participation". Celle-ci, en effet, ne peut pas vraiment prendre racine tant que l'on n'a pas clarifié le statut des personnes et des organismes qui constituent le tissu social du monde rural, tant que l'on n'a pas déterminé leur liberté d'initiative et leur capacité juridique de gérer leur développement, tant que l'on n'a pas fixé leurs compétences et leurs droits réels sur les ressources dont ils ont l'usage. Ce n'est que dans ce cadre que peuvent émerger les structures d'expression, de négociation et d'organisation sur lesquelles se construisent les processus de participation.

Actuellement, les populations rurales n'ont de statut organisé qu'au travers des communes rurales. L'existence de ces structures politiques constitue un progrès indéniable mais force est de constater que celles-ci sont encore loin d'avoir la liberté d'initiative qui est dans l'esprit de leurs textes constitutifs. Cet aspect du problème semble cependant avoir été bien pris en main alors que se prépare une profonde

réforme de la Charte communale. Mais la commune rurale, même amendée et renforcée, ne peut représenter à elle seule l'ensemble du monde rural

Dans la plus grande partie du pays, en effet, le tissu social des zones rurales est constitué par des communautés agraires de base, *douar* ou *dchar*, *igherm* ou *ksar*, chacune gérant son agriculture et ses activités pastorales dans le cadre d'un territoire propre, d'un "*terroir*", chacune aussi se caractérisant par certaines formes de solidarité et souvent, par des *jmaa* encore vivaces. Ces communautés de base n'ont aujourd'hui aucune forme de représentation qui puisse les rattacher aux structures de développement alors qu'elles pourraient, en raison de leur existence sociale et de leurs intérêts communs, se constituer en "*associations villageoises*" et donc en partenaires organisés du développement. De telles associations pourraient apparaître comme un premier échelon des structures de partenariat, comme un premier niveau de responsabilisation des populations sur les ressources de leurs terroirs. C'est ce qui commence à exister dans de nombreuses provinces du Maroc où de telles associations se forment, alliant les fondements sociaux des *jmaa* à des représentations plus dynamiques, plus jeunes et fréquemment catalysées par des émigrés du village. La Stratégie 2020 du Ministère de l'Agriculture reconnaît cette nécessité et soutient tout particulièrement leur promotion.

Mais le Maroc est divers et cette approche villageoise ne présente pas partout les mêmes justifications. Ainsi, dans les zones les plus transformées par la modernisation, ce sont d'autres formes d'organisation qui répondent le mieux aux nécessités de structuration du monde rural. Ici, en effet, les organisations professionnelles, les associations de producteurs correspondent souvent mieux aux besoins. De telles formes d'organisation existent déjà mais elles ne rassemblent encore que les producteurs les plus aisés ou les plus productifs. Les producteurs moins puissants, les ruraux pauvres restent largement en marge de cette dynamique. Dans d'autres situations, l'effort peut, au contraire, porter sur la promotion et la dynamisation d'organisations d'intérêts communs constituées en associations diverses ou en organisations non gouvernementales. Mais quelle que soit la solution envisagée, le besoin est clair : il faut, partout, renforcer les organisations paysannes

A cette problématique des niveaux ou des formes d'organisation du monde rural, se rattachent les interrogations sur les droits et compétences de ces organisations. Pour devenir des partenaires à part entière, les organisations constituées dans le milieu rural doivent avoir une capacité juridique bien définie, elles doivent pouvoir passer des contrats et gérer des fonds. Pour qu'elles puissent prendre des responsabilités en matière de gestion des ressources naturelles, les associations villageoises doivent se voir reconnaître des droits de gestion sur toutes les ressources des terroirs dont elles ont l'usage, ce qui implique des dévolutions de responsabilité sur les terres collectives et sur de nombreuses terres forestières. Elles doivent aussi être pleinement maîtresses des eaux et des systèmes d'irrigation qui leur appartiennent, en fait, depuis toujours. Une telle reconnaissance est en effet loin d'être claire lorsque l'Etat intervient dans la PMH : à qui appartiennent les ouvrages construits avec l'aide de l'Etat ? Certainement pas, en tous les cas, aux associations modernes d'usagers qui se surimposent aux systèmes de gestion traditionnels. Sur un autre plan, et d'une façon plus générale, l'Etat doit apprendre à considérer les ruraux comme des adultes que l'on peut désormais dispenser de la tutelle qui pèse sur eux depuis si longtemps.

La responsabilisation sociale commence ainsi par la base. Il est frappant, à cet égard, de se souvenir de la découverte que l'Europe faisait de la jeune démocratie américaine au début du XIX^e siècle. Tocqueville, qui en a le mieux rendu compte, fut frappé de voir que la démocratie commençait par les communautés de base, qu'il désigne par l'expression de "communes". Alors que l'Europe ne connaissait que des communautés traditionnelles encore engluées dans les héritages de l'absolutisme, la commune américaine se distinguait, par contraste, par sa liberté et sa capacité de dynamisation de toute la société. La leçon mérite d'être méditée. Voici ce que disait Alexis de Tocqueville:

"La commune est la seule association qui soit si bien dans la nature que partout il y a des hommes réunis, il se forme de soi même une commune.... Mais si la commune existe depuis qu'il y a des hommes, la liberté communale est chose rare et fragile..... C'est dans la commune que réside la force d'un peuple libre. Sans institutions communales, une nation peut se donner un gouvernement libre mais elle n'a pas l'esprit de liberté.....Otez la force et l'indépendance de la commune, vous n'y trouverez jamais que des administrés et point de citoyens." (De la démocratie en Amérique, 1835)

Sous la forme des communautés villageoises ou autres, les "communes" de Tocqueville existent aussi au Maroc - tout comme d'autres expressions des organisations de base. Mais, d'une façon générale, et comme le dirait Tocqueville, ces organisations ne rassemblent encore trop souvent que des "administrés". Le prochain défi est de les faire accéder à la responsabilité citoyenne et de faire de leurs membres des "citoyens" à part entière.

Changer le rôle de l'Etat

Dans cette problématique de la participation, le rôle de l'Etat doit impérativement se transformer. Non pas, comme le suggèrent certaines théories libéristes du "moins d'Etat", pour se désengager" ou disparaître. Son rôle reste, au contraire, essentiel. Mais l'Etat doit apparaître, dans les processus de développement, avec de nouvelles missions, avec de nouvelles fonctions. Un peu partout, dans les zones pauvres comme dans les zones plus modernes, il doit aider les populations à générer et exécuter des programmes correspondant réellement à leurs besoins et à leurs priorités à court-moyen terme et à long terme. Il doit faire évoluer ses fonctions d'encadrement technique des agriculteurs vers des fonctions de conseil et de facilitation. Il doit aider les populations rurales à se structurer en organisations locales et en organisations professionnelles et les encourager dans le développement de leurs fonctions d'intermédiation et de représentation. Il doit aussi aider à réaliser et exécuter les investissements requis, notamment en apportant le concours des financements publics. Il doit, d'une façon générale, veiller à créer, par ses mesures réglementaires ou législatives, un "environnement porteur", en même temps qu'il doit continuer à assurer ses fonctions de puissance publique.

Changer ainsi le rôle de l'Etat dans le développement agricole et rural et dans la gestion des ressources naturelles n'est pas une tâche facile. Il faut, tout d'abord, changer la "culture" administrative. Il est en effet nécessaire de passer de la culture "directive" et centralisatrice d'une administration "maître d'oeuvre" des activités de développement, à une culture de l'administration décentralisée, au service des

producteurs et des populations rurales. Il lui faut aussi apprendre à remplir les nouvelles fonctions qui lui sont demandées et, à cet effet, développer de nouvelles approches et de nouvelles méthodes de travail. Il lui faut, par ailleurs, revoir ses procédures de financement pour dépasser des concepts de dépense budgétaire fondés, depuis que l'Etat indépendant s'est constitué, sur une exécution au travers des seules structures de l'administration. Comment, en effet, affecter des fonds publics à ceux qui, à la base, en sont les demandeurs et les maîtres d'oeuvre réels ? Peut-on envisager d'autres systèmes budgétaires qui allouerait directement les fonds à ceux qui auraient conçus les programmes et qui auraient à les exécuter - le contrôle se faisant alors *a posteriori* ? Comment développer d'autres formes de financement, comme par exemple le "micro-crédit", mieux adaptées aux besoins locaux ? Dès lors que l'on se place dans une perspective de participation et de responsabilisation sociale des populations rurales, on ne peut plus éviter de répondre à ces questions et d'y apporter de bonnes réponses.

Mais, au demeurant, l'effort le plus décisif concerne les ressources humaines des administrations et de toutes les nouvelles structures non gouvernementales qui seront appelées à assumer des fonctions d'intermédiation ou de représentation. Il faut, en effet, former ou recycler une masse considérable de nouveaux cadres. Cela suppose des moyens mais aussi des messages clairs. Cela suppose aussi des méthodes de formation qui soient soucieuses de donner une place considérable aux qualités humaines. Une tel effort doit voir loin et il doit, dès le départ, miser sur le renouvellement des cadres, et donc sur une nouvelle génération, celle des jeunes adultes de ce début de XXI^e siècle, des hommes jeunes mais aussi, à part égale, des femmes jeunes.

Conclusion

La gestion durable des terres et des eaux, et, par là même, la contribution décisive de ces ressources à la sécurité alimentaire, dépend donc bien, on vient de le voir, d'une généralisation de la responsabilisation sociale. Cette affirmation nous a, en fait, conduit à en analyser des implications qui, de proche en proche, ont débouché sur les concepts de participation, de là sur la question des organisations paysannes, de là, enfin, sur le nouveau rôle que l'Etat aurait à assumer pour soutenir le développement rural. On s'est ainsi trouvé projetés dans une problématique beaucoup plus large que celle que l'on avait posé au départ. Un tel constat ne doit cependant pas nous étonner: on doit en effet bien réaliser que les problèmes du monde rural et des ressources naturelles dont il dépend, constituent un tout fondamentalement interactif et profondément synergétique. On ne peut pas traiter des problèmes du monde rural sans tout d'abord se situer par rapport à un paradigme "d'intégration". Que l'on parte de la gestion de l'eau ou des systèmes de production, des organisations paysannes ou des approches participatives, on est en permanence ramené à cette nécessité conceptuelle.

Mais si ce raisonnement nous a conduit à vérifier l'importance, dans le monde rural, de la responsabilisation sociale en matière de gestion des terres et des eaux, il serait erroné de penser que l'on a fait là le tour de la question. La responsabilisation sociale à laquelle on se réfère ne s'arrête pas aux ruraux, usagers des terres et des eaux. Elle interpelle, en fait, l'ensemble de la société.

Pour des raisons multiples, en effet, la société est globalement concernée par les problèmes que l'on a posé. Le développement rural est une condition pour un développement équilibré de toute l'économie. La sécurité alimentaire dépend largement de l'agriculture et donc d'une bonne gestion des terres et des eaux. Le problème de la disponibilité en eau en vient à affecter toute une nation lorsque les pénuries se font aussi sentir dans l'alimentation des villes. La protection de l'environnement concerne tous les habitants d'un pays et leur patrimoine commun est d'autant plus précieux qu'il est constitué de ressources devenues rares. Le changement climatique ignore les frontières de l'urbain et du rural, etc.

La question de la responsabilisation sociale s'adresse ainsi à toute la société et il doit être clair pour chacun que le problème des terres et des eaux est désormais un problème de tous, et pas seulement une affaire de "ruraux". Ce constat en appelle un autre : ce dont on a besoin, c'est d'une immense prise de conscience et pour y parvenir, on ne doit négliger aucun moyen. Le plus global de ces moyens doit, sans nul doute, concerner l'éducation, la vulgarisation des thèmes environnementaux dans les écoles. Mais il faut aussi sensibiliser les médias, mobiliser les multiples associations et organisations, politiques ou autres, faire de chacun un relais actif dans la transmission des messages de responsabilisation.

Mais, comment devant une telle assemblée, ne pas rappeler aussi le rôle essentiel que peuvent jouer les élites intellectuelles de la nation dans un tel processus d'information, d'explication et de prise de conscience. Les risques écologiques de demain, les exigences de la sécurité alimentaire, les nécessités de la durabilité rendent aujourd'hui ces élites solidaires des paysans qui exploitent les ressources menacées. Leur responsabilisation dans ce combat est nécessaire et elle ne doit pas être moindre que celle que l'on souhaiterait voir se développer parmi les populations rurales.